

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTEURS DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA D'ADRAR

NIF : 4080 15 00000 1062

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions des articles 65,82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des travaux publics de la wilaya d'Adrar informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°:08/2026, paru dans le quotidien الديار الجزائرية du 17/02/2026 et

LA SENTINELLE du 17/02/2026 et presses électroniques AKHBAR DZAIR et DZ WATCH du 19/02/2026 relatif de :PROJET control géotechnique de la Modernisation de la RN 06 enter Sebaa au pk 1165+000 et Founougil au pk 1240+000 sur 75 km répartie en 03 lots

- Lot n°01 : sur 25 km du pk 1165+000 au pk 1190+000
- Lot n°02 : sur 25 km du pk 1190+000 au pk 1215+000
- Lot n°03 : sur 25 km du pk 1215+000 au pk 1240+000

Que l'évaluation des offres a donné l'attribution provisoire suivante :

LOT N°	Laboratoire	Note technique	Montant du soumission en TTC	Observation
01	Laboratoire travaux publics de L'Ouste NIF :099931010352443	70 pts	25.287.500,00 DA	Pré qualifié techniquement -Offre Moins disant
02	Laboratoire des Travaux Publics du Sud NIF : 099847086206585	70 pts	26.775.000,00 DA	Pré qualifié techniquement -Offre Moins disant
03	Laboratoire Central des travaux publics NIF 099916000600131	65 pts	29.750.000,00 DA	Pré qualifié techniquement -Offre Moins disant

Les soumissionnaires qui contestent cette attribution provisoire, peuvent introduire leurs recours, dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet avis dans la presse ou le BOMOP auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Adrar.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités de se rapprocher des services de la DTP, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer leurs résultats par écrit.